

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 22 octobre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Mireille BALLETTI représentée par Monique CORDIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Pierre DJIANE - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Sandra DALBIN représentée par Nathalie FEDI - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude DELAGE représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Michèle EMERY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Richard FINDYKIAN - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Didier PARAKIAN représenté par Dominique FLEURY VLASTO - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Jocelyne TRANI représentée par Sandra DUGUET - Josette VENTRE représentée par Isabelle SAVON - Kheira ZENAFI représentée par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 003-635/19/CT

■ CT1 - Demande de subvention d'investissement pour l'opération Aménagement urbain du parc d'activités dédié aux biotechnologies MI-Biopark sur le site de Luminy à Marseille

Avis du Conseil de Territoire

DPEAT 19/17749/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est engagée à renforcer l'attractivité et le rayonnement du technopole MI-Biopark sur le site de Luminy.

Situé à l'extrême sud-est de Marseille dans la zone d'adhésion du Parc National des Calanques, le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, site remarquable par son environnement et pôle

d'excellence dans les sciences du vivant, est aujourd'hui un site métropolitain clef pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique. Le cluster Marseille Immunopôle a su faire du territoire un leader européen de l'immunologie et des nouvelles thérapies contre le cancer et les maladies inflammatoires et porte désormais une ambition mondiale.

Fort de cette dynamique, de la créativité et de la notoriété internationale des acteurs du domaine, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage aux côtés de Marseille Immunopôle pour accompagner son développement, conforter l'excellence technologique et économique du site et contribuer à son rayonnement. La Métropole a notamment mis en œuvre une offre immobilière dédiée aux entreprises de biotechnologies, qu'elle entend développer et mettre en cohérence sur le plan spatial et marketing.

Constituant l'offre territoriale du projet structurant et cluster « Marseille Immunopôle », le parc d'entreprises MI-Biopark accueille à ce jour dans environ 15 000 m², une vingtaine d'entreprises dont Innate Pharma et HalioDx (600 emplois), la pépinière d'entreprises Grand Luminy (3500 m² au service des start-up de la filière biotech) et le démonstrateur industriel MI-MaBS, l'une des briques majeures de Marseille Immunopôle dans le test des solutions thérapeutiques.

MI-Biopark regroupe les zones existantes Luminy Biotech I, II, III, le secteur Innate Pharma/BRGM/MI-MaBS, ainsi qu'un projet d'extension au nord du Campus sur les terrains de la Ville de Marseille et Luminy Biotech IV.

Le projet d'aménagement, qui concerne les liaisons entre les différents secteurs qui composent la zone MI-Biopark, les espaces extérieurs ainsi que le projet d'extension au nord du secteur, a pour objectif de

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019

hisser les conditions d'accueil du site au niveau des standards internationaux, faisant ainsi écho à l'excellence des savoir-faire présents.

Aujourd'hui, la volonté est de permettre le développement de ces entreprises de renom international, dont la société Haliidx qui connaît une très forte croissance et l'Institut IBEN/NeuroChlore, ainsi que l'implantation de nouvelles structures consacrées aux sciences du vivant.

Le contexte d'excellence technologique du site et les exigences environnementales liées à la présence du Parc des Calanques, associés au Bus à Haut Niveau de Service et à la requalification du campus par Aix-Marseille Université permettent de poursuivre l'objectif de réalisation d'un modèle urbain exemplaire sur le plan architectural, paysager et environnemental pour l'obtention du label Parc+.

Pour la réalisation de ce projet, la Métropole Aix-Marseille Provence a créé une opération d'investissement n° 2019100100 pour un montant de 3 200 000 euros HT, soit 3 840 000 euros TTC, conformément à la délibération n° ECO 004-5080/18/CM du 13 décembre 2018.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 3 200 000 euros H.T.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX	MONTANTS €HT
Financement externe		
Conseil Régional PACA « Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET)»	31,25%	1 000 000 euros
Financement interne		
Métropole Aix-Marseille-Provence	68,75 %	2 200 000 euros
TOTAL HT	100 %	3 200 000 euros

Plan de financement des études :

La présente délibération vise également à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence (Axe 3 – Développement Economique) conformément à la délibération du Conseil de la Métropole n°URB 019-3293/17 du 14 décembre 2017.

La première demande de versement portera sur la contribution financière aux études afférentes à l'aménagement urbain de MI-Biopark.

Le coût prévisionnel des études relatives au projet de réalisation de cette opération est estimé à 41 300 euros HT, se répartissant comme suit :

- Etude pré-opérationnelle d'aménagement urbain et paysager du secteur à vocation économique « MI-Biopark » sur le site de Luminy, qui a permis d'obtenir un Diagnostic du site et des scénarios d'aménagement pour un Schéma directeur d'aménagement (18 800 euros HT)
- Etudes préalables à l'aménagement intégré du secteur MI-Biopark à Luminy (22 500 euros HT).

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Réception des études préalables : 4^{ème} trimestre 2019

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019

- Lancement des études opérationnelles (dont marché de Maîtrise d'œuvre) : 1^{er} trimestre 2020
- Démarrage des travaux : 3^{ème} trimestre/4^{ème} trimestre 2020
- Réception des travaux : 4^{ème} trimestre 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la filière santé est un enjeu majeur pour l'économie régionale et métropolitaine ;
- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'aménagement urbain de MI-Biopark afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement du Technopole dédié à l'immunologie par une meilleure lisibilité, accessibilité, l'aménagement des espaces extérieurs et une offre immobilière permettant l'accueil et le développement des entreprises sur ce site emblématique du rapprochement Enseignement – Recherche – Entreprises de notre territoire ;

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de la Métropole Demande de subvention d'investissement pour l'opération Aménagement urbain du parc d'activités dédié aux biotechnologies MI-Biopark sur le site de Luminy à Marseille .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC